

POLICE GÉNÉRALE.

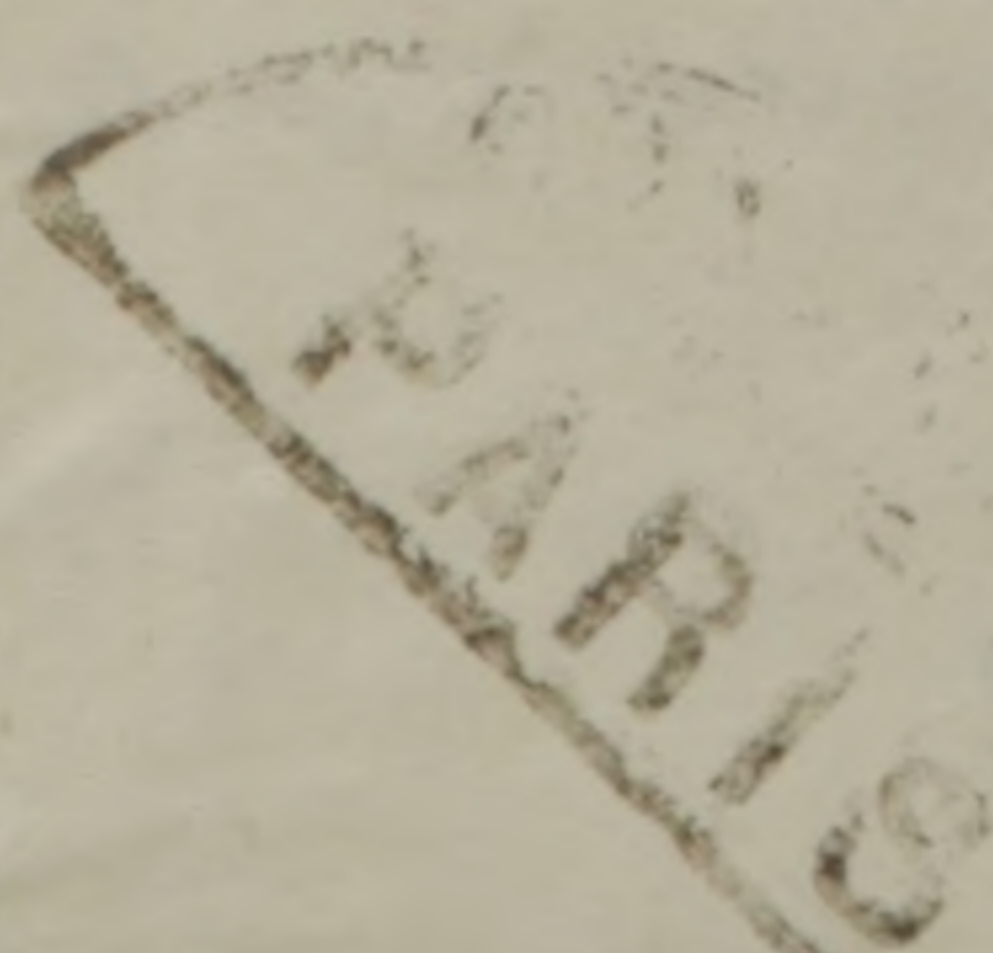
(P. S.)

PASSE-PORT

d'Indigent,
avec Secours de route,
valable pour aller
à Amélie-les-Bains,
dép^t des Pyrénées orientales.



EMPIRE FRANÇAIS.



NOTA. Il est expressément défendu
au Voyageur indigent de s'écarter de
son itinéraire, à peine de perdre le
secours de route.

Arrivé à sa destination, il devra
déposer le présent Passe-port à la
Mairie.

Passe-port d'Indigent,
avec secours de route.

DÉPARTEMENT

de la Seine

Registre des étrangers
N^o 96.

Nous Préfet de Police

SIGNALEMENT.

Agé de 27 ans,
taille d'un mètre
66 centimètres,
cheveux châtain,
front haut,
sourcils châtain,
yeux bleus,
nez fort,
bouche moyenne,
barbe blonde,
menton rond,
visage ovale,
teint rose.

SIGNES PARTICULIERS :

bleus à la
jambe gauche.

Signature du Porteur :

Joseph Zajewski

Invitons les Autorités civiles et militaires à laisser passer
librement d Paris, département
de la Seine à Amélie-les-Bains, département
des Pyrénées-orientales, suivant l'itinéraire ci-après énoncé,
Le N^o Zajewski (Joseph),
profession d'ex. capitaine
natif de Mielowies (Pologne) département de
demeurant à Paris, rue St. Sulpice, n^o 11,
et à lui donner protection en cas de besoin.

Délivré sur Note du Cabinet (2^e bureau).

Fait à Paris, le douze sept^{bre} 1864 (quatre)

Le Préfet : Le Secrétaire g^{al}
Le Chef de bureau
O. Remy



GRATIS.

(89)
Le secours de route ne peut être payé qu'à chaque gîte d'étape,
arrivé à la destination, le titulaire ne recevra aucune des portions de
secours non touchées par lui pendant le cours de son voyage.

Payé 1150 fr pour imprimeur.

Paris le 12^e août 1864
Le Préfet de Police
Le Chef de bureau
G. Ferry



Itinéraire

Ligne du Chemin de fer
de Paris à destination.

M^{re} Juvans Bordeaux
résidant chez le titulaire
avec secours de route de quatre cent
francs quarante centimes pour le
voyage de Perpignan à destination
accordé par le Préfet de
Perpignan le 12 août 1864
pour.

Perpignan le 11 Mars 1864.
Le Préfet et son Délégué
Le Capitaine de Vaisseau
de marine général,

G. Malgouyres



Payé 14.40 jusqu'à Bordeaux
Perpignan le 11 Mars 1864
De Fermes